



Rapport d'étape

Compte rendu sur les activités autochtones

Hiver 2004

Importance prioritaire accordée au développement de la petite enfance

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), de concert avec Développement des ressources humaines Canada et Santé Canada, a publié deux rapports qui soulignent la volonté du gouvernement du Canada d'aider les jeunes enfants canadiens à prendre un bon départ dans la vie.

Le rapport intitulé *Activités et dépenses relatives au développement de la petite enfance : Rapport 2002-2003 du gouvernement du Canada* reflète les activités et les dépenses du gouvernement fédéral au profit des jeunes enfants et de leur famille. Ce rapport annuel a été publié tous les ans depuis la mise en place de l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance en septembre 2000. Le rapport contient de l'information sur la Stratégie fédérale de développement de la petite enfance destinée aux enfants des Premières nations et d'autres enfants autochtones.

Le rapport complémentaire, *Le bien-être des jeunes enfants au Canada : Rapport du gouvernement du Canada 2003*, préparé conjointement par Développement des ressources humaines Canada et par Santé Canada, est consacré au développement des enfants canadiens jusqu'à l'âge de cinq ans.

Le gouvernement du Canada a affecté 500 millions de dollars au développement de la petite enfance en 2003-2004. Le budget fédéral de 2003 prévoit l'octroi d'un montant supplémentaire de 35 millions de dollars sur cinq ans pour les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants destinés aux enfants des Premières nations, surtout ceux qui vivent dans une réserve.

Pour obtenir plus de renseignements sur le développement de la petite enfance, rendez-vous à l'adresse www.socialunion.gc.ca/news/051203_f.html.

Dites-nous ce que vous en pensez

AINC est en train d'évaluer les programmes de développement économique suivants :

- Programme de négociation de l'accès aux ressources;
- Programme de partenariats pour l'exploitation des ressources;
- Fonds de création de partenariats régionaux;
- Programmes d'équité (l'Initiative pour l'acquisition de ressources, le Fonds pour la création de possibilités économiques et le Programme de développement de grands projets d'entreprise).

Aux fins de l'évaluation, nous vous invitons, vous ou votre organisation, à nous faire part de vos commentaires sur l'efficacité de ces programmes pour ce qui est de répondre aux besoins des collectivités inuites et des Premières nations en matière de développement économique. Nous aimerions également savoir si vous croyez que des changements sont nécessaires et, s'il y a lieu, lesquels.

Veuillez adresser vos envois à :

Applied Research Consultants
112, rue Kent
Bureau 2010A
Ottawa (Ontario) K1P 5P2

Tous les envois seront traités confidentiellement par les experts-conseils et ne seront pas communiqués à AINC.

Pour en savoir davantage sur les programmes économiques d'AINC, rendez-vous à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca/ps/ecd/pas_f.html.

L'Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail est une source de partenariats

Michelin North America (Canada) inc., AINC, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et les dirigeants autochtones de la Nouvelle-Écosse ont signé une entente. Le but de ce partenariat est de créer une main-d'œuvre autochtone qualifiée plus importante et d'accroître les possibilités d'emploi de la population autochtone de la Nouvelle-Écosse.

En vertu de cette entente, Michelin, l'Initiative de participation des Autochtones au marché du travail (IPAMT) d'AINC et les organisations autochtones relèveront les occasions d'emploi et de développement économique et examineront les pratiques relatives aux ressources humaines. L'IPAMT s'est engagée à éliminer les obstacles à l'emploi des Autochtones.

De meilleures possibilités d'emploi pour les Autochtones et une représentation accrue des Autochtones dans la population active s'inscrivent dans l'engagement du gouvernement du Canada qui vise à renforcer les collectivités autochtones. L'IPAMT travaille en partenariat avec les Autochtones, le secteur privé et tous les ordres de gouvernement pour informer les employeurs des avantages qu'offre l'embauche des Autochtones et pour faire de ce projet une réalité.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'IPAMT et sur les avantages qui s'offrent à vous, rendez-vous à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca/ai/awpi/index_f.html.

Commentaires

Les rédacteurs du bulletin *Rapport d'étape* vous invitent à leur faire part de vos commentaires et suggestions. Vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante :

Rapport d'étape
Direction générale
des communications
Affaires indiennes et du
Nord Canada
19^e étage, bureau 1900
10, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Courriel :
rapportdetape@ainc.gc.ca
Télécopieur : (819) 953-2305

Publié avec l'autorisation
du ministre des Affaires
indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2004

QS-6173-050-FF-A1
ISSN 1705-4184

© Ministre des Travaux publics
et des Services gouvernementaux
Canada

www.ainc-inac.gc.ca

Rapport d'étape existe maintenant en version électronique!

Rapport d'étape existe maintenant dans une nouvelle version électronique. Si vous préférez recevoir ce bulletin par courriel, veuillez communiquer votre adresse électronique à rapportdetape@ainc.gc.ca. Tapez « Bulletin électronique » sur la ligne d'objet. Si vous préférez recevoir ce bulletin en anglais, tapez « E-newsletter » sur la ligne d'objet.

Pour lire les numéros précédents de *Rapport d'étape*, rendez-vous à l'adresse www.ainc-inac.gc.ca/nr/nwltr/prp/index_f.html.